

RÈGLEMENTS SPORTIFS
PARTICULIERS

DES CHAMPIONNATS JEUNES

ORGANISÉS PAR LE COMITÉ DE LA
GIRONDE DE BASKET – BALL

SAISON 2025 - 2026



SOMMAIRE

<u>ART. 1- APPLICABILITÉ (Septembre 2025)</u>	3
<u>ART. 2 - DÉROULEMENT DES COMPÉTITIONS "JEUNES" (Septembre 2025)</u>	3
<u>ART. 3 - ENGAGEMENT DES EQUIPES « JEUNES » (Septembre 2025)</u>	3
<u>ART. 4 - NOMBRE DE RENCONTRES AUTORISÉES</u>	4
<u>ART. 5 - CATEGORIES U13 MASCULIN ET FÉMININ (Septembre 2025)</u>	5
<u>ART. 6 - CATEGORIES U15 MASCULIN ET FÉMININ (Septembre 2025)</u>	7
<u>ART. 7 - CATEGORIES U18 MASCULIN ET U18 FÉMININ</u>	8
<u>ART. 8 – ADOPTION DU REGLEMENT</u>	9

ART. 1- APPLICABILITÉ (Septembre 2025)

Les épreuves sportives organisées par le COMITÉ DÉPARTEMENTAL de BASKET-BALL régies par le présent règlement particulier sont :

- Les évaluations, brassages et les championnats départementaux jeunes :
 - **U18 masculin** / U18 féminin,
 - U15 masculin / féminin
 - U13 masculin / féminin

Les évaluations, brassages et championnats départementaux de ces catégories se jouent selon les règles de jeu définies du Règlement Officiel de basket ball de la FIBA SAUF mention(s) particulière(s) indiquée(s) dans ce règlement.

ART. 2 - DÉROULEMENT DES COMPÉTITIONS "JEUNES" (Septembre 2025)

Le Championnat « JEUNES » constitué des catégories U18M/F, U15M/F, U13M/F , se décompose en :

- Une phase de BRASSAGE pré-région lorsque les inscrits sont au minimum de quatre équipes et joueront selon le règlement ligue Nouvelle-Aquitaine
- Les inscrits en pré-région seront intégrés au brassage départemental de niveau 1 s'ils sont moins de trois inscrits.
- Une phase d'ÉVALUATION départementale en poule de niveau en matchs secs
- Une phase de BRASSAGE départemental en poule de niveau en matchs secs
- Une phase de CHAMPIONNAT en poule de niveau en matchs aller-retour
- Une phase FINALE par niveau de pratique avec 1/4 de FINALE (si nécessaire), 1/2 FINALE et FINALE.

ART. 3 - ENGAGEMENT DES EQUIPES « JEUNES » (Septembre 2025)

1. Les associations sportives ont la possibilité d'engager une équipe Jeune en brassage Pré-région
o **Avant le 09 juin 2025**
2. Les associations sportives ont la possibilité d'engager une équipe Jeune en évaluation départementale :
o **Avant le 11 septembre 2025**
3. Les associations sportives ont la possibilité d'engager une équipe Jeune en brassage départemental :
o **Avant le 09 octobre 2025**
 - o Pour participer uniquement à la phase de brassage en tenant compte du niveau souhaité, cependant les équipes ayant participé au premier brassage d'évaluation seront prioritaires dans la constitution des poules au niveau souhaité.
4. La mixité des équipes en catégorie U13 et U15 est autorisée en département. Ces équipes sont considérées comme équipes masculines et sont intégrées au championnat masculin.
5. La mixité des équipes n'est pas autorisée pour les catégories, **U18 et U21**.

ART. 4 - NOMBRE DE RENCONTRES AUTORISÉES

A – Durée d'un week-end sportif (Article 428 – Règlement fédéral – page 97)

Le week-end sportif s'étend du vendredi 0 heure au dimanche 24 heures.

B – Nombre de rencontres suivant les pratiques (Article 429 – Règlement fédéral - page 97/98)

Par principe, pour garantir la santé des sportifs, les joueurs sont autorisés à participer à un maximum de deux rencontres sur trois jours de suite (consécutifs). Ainsi, sont comptabilisées les rencontres pendant la période d'un week-end sportif ou en semaine.

Il est toutefois à préciser :

1. Pour la pratique exclusive du 5x5

Pour garantir la santé des sportifs, un joueur des catégories de pratique **U18** et plus ne peut participer à plus de deux rencontres sur trois jours de suite (consécutifs) par week-end sportif.

Un joueur des catégories d'âge U15 et moins ne peut participer à plus d'une rencontre par week-end sportif qu'il soit surclassé ou non (à l'exception des tournois, pour autant que le temps de jeu soit réduit, et des phases finales des compétitions nationales).

Cependant, à titre exceptionnel, un joueur des catégories d'âge U15 ou U14 pourra participer à deux rencontres **sur trois jours de suite (consécutifs)** par week end sportif (uniquement pour les rencontres de la catégorie de championnat U15).

2. Pour la pratique mixte 5x5 et 3x3

Pour les sportifs souhaitant pratiquer le basket 3x3, par dérogation aux dispositions ci-dessus, il convient d'appliquer les principes suivants :

Dans une **période de trois jours de suite (consécutifs)** un week end sportif, les joueurs des catégories **U18** et plus pourront participer à :

- 2 rencontres de 5x5 **OU** 1 match de 5x5 + 1 « plateau – championnat 3x3 » ; **OU** 2 « plateaux – championnat 3x3 ».

Dans une **période de trois jours de suite (consécutifs)** un week end sportif, les joueurs des catégories U15 et moins pourront participer à :

- 1 rencontre de 5x5 + un « plateau – championnat 3x3 ».

3. Pour la pratique exclusive du 3x3

Il n'y a pas de restriction pour la participation des joueurs aux tournois de 3x3.

ART. 5 - CATEGORIES U13 MASCULIN ET FÉMININ (Septembre 2025)

A- EVALUATION NIVEAU 1 et 2, puis BRASSAGE Division 1 Division 2 puis CHAMPIONNAT D1 ET D2

♦ Généralités

- Forme d'opposition : **5c5**
- Les défenses « joueurs à joueurs » sont obligatoires. Défense à hauteur préconisée.
- Les défenses de zones ou de type « match up » sont interdites 1/2 terrain et tout terrain
- Les écrans sur le porteur de ballon ou entre non porteur de ballons sont interdits.
- Les mains à mains exploités comme des écrans sont interdits

Règles de participation

Nombre de joueurs autorisés : 10

Types de licences autorisées :

0C: sans limite

1C, 2C, 0CT : 3 maximum

Couleurs de licences autorisées :

BC/JH : sans limite

Temps de jeu :

- 4x**10** minutes non décomptées.
- Mi-temps : **5 minutes**
- **Arrêt** du chronomètre dans les **2 dernières** minutes du match et de la prolongation.
- Le chronomètre **s'arrête** uniquement sur **faute, lancer-francs, changement et temps mort**.

Temps-mort :

- Règlement FFBB

Remplacements

- Règlement FFBB

Faute individuelle / d'équipe :

- **Cinq** fautes personnelles entraînent l'élimination du joueur.
- Après la quatrième faute d'équipe toute faute personnelle défensive entraîne une réparation par deux lancers-francs

Prolongation

- En cas de prolongation, le temps de jeu supplémentaire est de **4 minutes** sans changer de côté, en gardant les fautes collectives (continuité de la seconde mi-temps)
- Pas de temps mort supplémentaire.
- Changement sur arrêt du chronomètre.

En cas d'entorse aux directives de ce règlement jeune départemental, l'entraîneur/éducateur devra le faire enregistrer sur la feuille de marque dans la case "réserves". Si après enquête d'une personne référencée de la Commission Technique, ces directives n'étaient pas respectées, le club fautif pourra être sanctionné d'un match perdu par pénalité pour chaque constatation.

Directives arbitrales

L'arbitre ne touche le ballon qu'en zone avant (à chaque coup de sifflet) et en zone arrière dans le cadre d'une relation avec la table de marque (gestuelle de faute ou incident).

B – EVALUATION niveau 3 à x, puis BRASSAGE DIVISION D3 à Dx, puis CHAMPIONNATS D3 à Dx

♦ Généralités

- Forme d'opposition : **4c4**
- Les défenses « joueurs à joueurs » sont obligatoires.
- Les défenses de zones ou de type match up sont interdites 1/2 terrain et tout terrain
- Les écrans sur le porteur de ballon ou entre non porteur de ballons sont interdits.
- Les mains à mains exploités comme des écrans sont interdits

Règles de participation

Nombre de joueurs autorisés : 10

Types de licences autorisées :

0C : sans limite

1C, 2C, 0CT : 3 maximum

Couleurs de licences autorisées :

BC : sans limite

Temps de jeu :

- **4x8 minutes non décomptées.**
- Mi-temps : **5 minutes**
- Le chronomètre **s'arrête** uniquement sur **faute, lancer-francs et temps mort.**
- **Arrêt** du chronomètre dans les **2 dernières** minutes du match et de la prolongation.

Temps-mort :

- Règlement FFBB

Remplacements

- Règlement FFBB

Faute individuelle / d'équipe :

- **Cinq** fautes personnelles entraînent l'élimination du joueur.
- Après la quatrième faute d'équipe toute faute personnelle défensive entraîne une réparation par deux lancers-francs

Prolongation

- En cas de prolongation, le temps de jeu supplémentaire est de **4 minutes** sans changer de côté, en gardant les fautes collectives (continuité de la seconde mi-temps)
- Seules les deux dernières minutes de chaque prolongation sont décomptées.
- Pas de temps mort supplémentaire.
 - Changement sur arrêt du chronomètre.

En cas d'entorse aux directives de ce règlement jeune départemental, l'entraîneur/éducateur devra le faire enregistrer sur la feuille de marque dans la case "réserves". Si après enquête d'une personne référencée de la Commission Technique, ces directives n'étaient pas respectées, le club fautif sera sanctionné d'un match perdu par pénalité.

Les mêmes règles s'appliquent pour les phases finales.

Directives arbitrales

L'arbitre ne touche le ballon qu'en zone avant (à chaque coup de sifflet) et en zone arrière dans le cadre d'une relation avec la table de marque (gestuelle de faute ou incident).

ART. 6 - CATÉGORIES U15 MASCULIN ET FÉMININ (Septembre 2025)

Généralités

- Les défenses « joueurs à joueurs » sont obligatoires.
- Les défenses de zones ou de type match up sont interdites 1/2 terrain et tout terrain
- Les écrans sur porteur de balle sont interdits (sauf D1 à partir de **novembre**).
- Les écrans non-porteurs sont autorisés

En cas d'entorse aux directives de ce règlement jeune départemental, l'entraîneur/éducateur devra le faire enregistrer sur la feuille de marque dans la case "réserves". Si après enquête d'une personne référencée de la Commission Technique, ces directives n'étaient pas respectées, le club fautif pourra être sanctionné d'un match perdu par pénalité pour chaque constatation.

Les mêmes règles s'appliquent pour les phases finales.

Règles de participation

Nombre de joueurs autorisés : 10

Types de licences autorisées :

0C : sans limite

1C, 2C, OCT : 5 cumulées maximum

Couleurs de licences autorisées :

BC : sans limite

ART. 7 - CATEGORIES U18 MASCULIN ET U18 FÉMININ

♦ Généralités

- Toutes les défenses sont autorisées.
- Tous les types d'écran sont autorisés.

Les mêmes règles s'appliquent pour les phases finales.

Règles de participation

Nombre de joueurs autorisés : 10

Types de licences autorisées :

0C : sans limite

1C, 2C, 0CT : 5 cumulées maximum

Couleurs de licences autorisées :

BC/JH : sans limite

ART. 9 – ADOPTION DU RÈGLEMENT

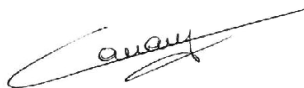
Le présent règlement sportif particulier du Comité Départemental de la Gironde a été adopté par le Comité Directeur Départemental et il est applicable pour la saison **2025/2026**. Ce règlement sera actualisé à la fin de chaque saison sportive pour la saison suivante, en fonction des modifications qui interviendraient dans les règlements fédéraux et internationaux.

Toutes ces dispositions sont exécutoires.

La présidente de la commission sportive

A handwritten signature in dark ink, featuring a large, stylized 'P' and 'C'.

La Secrétaire Générale du Comité Départemental

A handwritten signature in dark ink, appearing to start with 'C' and 'G'.

Le Président du Comité Départemental

A handwritten signature in dark ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a small loop.